

Immigration et présence étrangère en France en 1999

Premiers enseignements du recensement

Mars 2001

André LEBON - Direction de la population et des migrations (DPM)

Ce rapport, qui sera diffusé par la Documentation Française dans les jours à venir, constitue la contribution de la France au Système d'Observation Permanente des Migrations (SOPEMI) de l'OCDE. Il s'articule en deux grandes parties consacrées l'une aux flux (migrations externes et acquisitions de la nationalité française), l'autre aux principales caractéristiques démographiques et économiques de la population étrangère, totale et active, résidant en France métropolitaine.

Ces deux chapitres qui mettent à jour, à la date la plus récente possible, les informations que publie régulièrement la Direction de la Population et des Migrations sont précédés d'une présentation des premiers résultats par nationalité (et nationalité d'origine) du recensement de 1999. Ils sont suivis de plusieurs annexes dont une importante annexe statistique – composée de plus de 50 tableaux – qui prolonge, avec des séries plus longues ou des nomenclatures plus désagrégées, les tableaux du rapport lui-même.

Sommaire

- I. - [Le recensement de 1999](#)
- II. - [Les flux – Migrations externes et acquisitions de la nationalité française](#)
- III. - [Les principales caractéristiques économiques et démographiques](#)

I. - Le recensement de 1999

Selon l'INSEE, la France entière comptait en mars 1999 plus de 60 millions d'habitants dont 58,5 millions résidaient en France métropolitaine, répartis comme suit :

Unités : millier et % en ligne

Ensemble		Français de naissance		Français par acquisition		Etrangers		dont			
								U.E		Pays tiers	
2S	58 520	52 902	90,4	2 355	4,0	3 263	5,6	1 195	2,0	2 068	3,5
H	28 419	25 599	90,1	1 088	3,8	1 732	6,1	623	2,2	1 109	3,9
F	30 101	27 303	90,7	1 267	4,2	1 531	5,1	572	1,9	959	3,2

Au stade actuel de l'exploitation des données collectées, - et dans l'attente des rectifications éventuelles qu'imposeraient les erreurs de déclaration de nationalité -, l'analyse de ces résultats doit rester prudente.

Cependant quelques grandes tendances peuvent être dégagées :

- les étrangers apparaissent en nette diminution : de 3,6 millions en 1990 leur nombre n'atteint plus 3,3 millions en 1999, et cette réduction supérieure à 300 000 est le fait tant des ressortissants de l'Union européenne (- 125 000) que des étrangers originaires des pays tiers (- 200 000) ;
- en revanche, les Français par acquisition voient leur nombre progresser fortement : de 1,78 million en 1990 il passe à 2,35 millions en 1999, la croissance enregistrée (de l'ordre de 575 000 personnes) ne concernant que les non-Européens, Africains du nord et du sud du Sahara d'abord (+ 400 000 environ), Asiatiques ensuite (+ 140 000) ;

- les immigrés, selon la définition qu'en donne le Haut Conseil à l'Intégration (*c'est-à-dire les personnes nées étrangères à l'étranger et qui résident en France soit comme étrangers soit comme Français par acquisition*), représentent désormais 4,3 millions de personnes au lieu de 4,16 millions neuf ans auparavant.

[haut](#)

II. - Les flux – Migrations externes et acquisitions de la nationalité française

Les entrées – terme qui regroupe à la fois des arrivées depuis l'extérieur du territoire, des régularisations et des changements de statut – sont classées et dénombrées selon la nature du premier titre de séjour délivré à l'étranger et selon sa zone d'appartenance : Espace Economique Européen (EEE) ou Pays tiers (PT). Sur ces bases méthodologiques qui ont permis de prendre en compte les nouveaux titres de séjour créés par la loi du 11 mai 1998, les principaux résultats pour 1999 sont les suivants :

- **l'immigration à caractère permanent** formée des étrangers recevant une première carte de séjour d'une durée au moins égale à un an, à l'exception notable des étudiants, correspond à près de **104 500 personnes**, y compris les estimations indispensables lorsque les flux sont mal ou peu renseignés (nombres entre parenthèses) :

	Travailleurs		Familles (en nombre de personnes)		
	Salariés	Non salariés	Regroupement familial	Familles de Français	Familles de réfugiés
EEE	5 569	(400)	(6 500)	(1 700)	-
PT	5 326	954	21 762	15 301	929 + (450)

	Réfugiés	Asile territorial	"Visiteurs"	Vie privée et familiale	Réexamen	Autres*
EEE	-	-	(7 500)	-	-	(35)
PT	4 659	292	8 538	19 587 + (300)	3 322	24 + (1 200)

* 25 titulaires d'une rente d'accident du travail > 20 % et une estimation de 1 235 cartes de résidents (ou assimilés pour les Algériens et les ressortissants de l'EEE) délivrées de plein droit

Ce total dans lequel les ressortissants de l'EEE interviennent pour 20 % (21 700 personnes) et les étrangers des pays tiers pour 80 % (82 700 personnes) est en retrait de plus de 30 000 par rapport à 1998. La fin de l'opération de régularisation d'un côté (8 300 personnes dont 5 000 réintégrées dans le regroupement familial au lieu de 50 700 l'an dernier), l'apparition d'un nouveau flux (19 500 titulaires de la carte "vie privée et familiale") d'un autre côté expliquent pour l'essentiel cette contraction.

Le rapport présente les résultats d'un exercice consistant à repérer les **motifs réels** de délivrance d'un premier titre de séjour, - indépendamment de la nature réglementaire de ces titres -, et cette redistribution met en évidence la rôle prépondérant de la venue des familles dans les causes d'immigration (voir aussi les graphiques la et lb) :

	Venue des familles	"Visiteurs"	Exercice d'une activité	Total (y.c. estimations)
EEE	38	35	27	100 (effectif : 21 700)
PT	69	10	8	100* (effectif : 82 700)

* y.c. les motifs non reproduits pour parvenir à 100 (et notamment les réfugiés 6 %)

Cependant, il importe de rappeler très clairement que le flux extérieur de nouveaux actifs (n'excédant pas 12 500 travailleurs salariés et indépendants) ne représente qu'une partie – **et la plus faible** – de l'ensemble des étrangers qui, chaque année, accèdent au marché national de l'emploi. Sur cette question le rapport fait état de données trop souvent négligées.

Enfin, si l'on s'en tient aux seuls **flux mesurés** en provenance des pays tiers, c'est-à-dire 80 694 enregistrements statistiques (au lieu de 110 728 en 1998), on observe que 58 % viennent d'Afrique, 21 % d'Asie, 11 % d'Amérique et 10 % de l'Europe non communautaire (mais y compris l'ancienne Union soviétique).

- **l'immigration à statut temporaire** constituée des étrangers recevant une première carte de séjour d'une durée comprise entre 3 mois et 1 an, plus les étudiants, augmente dans chacune de ses composantes (seuls les étrangers des pays tiers sont dénombrés) :

APT*	Stagiaires	Artistes	Etudiants	Demandeurs d'asile
5 791	709	75	25 066	30 907

* bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail

auxquels s'ajoutent les titulaires de la carte "scientifique" qui n'ont pu être distingués

La hausse du nombre des demandeurs d'asile (+ 8 500 par rapport à 1998) à laquelle concourent également l'Afrique et l'Asie constitue le fait le plus significatif. Quant aux étudiants, en progression d'environ 1 500, ils ne représentent que les deux tiers des nouvelles inscriptions d'étrangers dans l'enseignement supérieur français puisque près de 14 000 autres viennent des Etats de l'EEE (Allemagne, Royaume Uni, Espagne....).

- **l'immigration saisonnière** qui se limite à 7 600 salariés comme en 1998, où prédominent les Marocains (4 000) et les Polonais (2 600).

Les départs connus sont ceux qui procèdent d'un acte administratif qu'il s'agisse des mesures d'éloignement du territoire ou des sorties assistées :

- les premières regroupant les expulsions (moins de 600), les reconduites à la frontière (dont 7 400 ont été exécutées) et les réadmissions d'étrangers originaires des pays tiers vers les Etats de l'Union européenne : leur nombre croît continûment et avoisine 15 000 au lieu de 12 500 douze mois auparavant ;
- les secondes, toutes fondées sur le volontariat, interviennent dans le cadre de plusieurs dispositifs décrits dans le rapport ; un millier d'étrangers au total a demandé à bénéficier des aides prévues.

Pour le reste, c'est-à-dire les retours spontanés, il faut rappeler que la France est dans l'impossibilité de les mesurer (même approximativement) faute d'avoir mis en œuvre un registre de population comme l'ont fait la plupart des Etats composant l'Espace Economique Européen.

Les acquisitions de la nationalité française ont concerné **entre 145 435 et 147 435 étrangers**, la marge d'incertitude provenant de l'acquisition sans formalité, à la majorité, à raison de la naissance et de la résidence en France (de 9 à 11 000). Celles qui ont été consignées (136 435) résultent des différentes procédures suivantes :

Acquisitions par décret			Acquisitions par déclaration		
Naturalisations	Réintégration	Effet collectif*	Par mariage	Par anticipation	Autres
39 832	6 512	21 225	24 088	42 433	2 345

* enfants mineurs des naturalisés et réintégrés par décret

Environ 60 % de ces 136 000 nouveaux Français sont originaires d'Afrique du nord et du sud du Sahara (soit 81 000), 18 à 19 % d'Europe et d'Asie (25 000) et moins de 4 % d'Amérique.

III. - Les principales caractéristiques économiques et démographiques

Les informations rassemblées dans cette partie renseignent, à des dates allant de 1998 à 2000, sur différents segments de la population étrangère, totale et active, et les caractéristiques qu'elle présente.

En matière de démographie, les chiffres de l'état civil de la France métropolitaine montrent qu'en 1998 :

- parmi les 278 679 mariages célébrés, moins de 6 000 l'ont été entre deux époux étrangers (nombre inchangé depuis 1994) alors que les unions mixtes entre un conjoint français et un conjoint étranger dépassent 26 500, soit près de 10 % du total des mariages ;
- parmi les naissances (768 581), la part de celles qui sont issues d'au moins un parent étranger varie de 6 % pour les enfants naturels à 13% pour les enfants légitimes. Pour ces derniers, on retiendra la hausse continue des naissances survenues au sein des couples mixtes dont le nombre annuel, compris entre 25 et 26 000 au début de la décennie 90, dépasse maintenant 32 000.

Une autre série de données retrace la composition de la population scolaire étrangère : à la rentrée de septembre 1999, environ 650000 enfants étrangers étaient scolarisés dans les établissements publics et privés des premier et second degrés dont environ 20 % dans les classes maternelles, 37 % du CP au CM2 et 43 % dans les différents cycles du secondaire. Plus de la moitié des élèves (60 %) possèdent la nationalité d'un pays d'Afrique, 17 % sont des ressortissants communautaires et parmi les autres, les Turcs sont les plus nombreux.

Comme dans ses éditions précédentes, le rapport s'attache à décrire la situation des étrangers sur le marché du travail en analysant les résultats de l'enquête Emploi réalisée chaque année par l'INSEE. Celle de mars 2000 fournit les principales indications suivantes pour la population étrangère âgée de 15 ans et plus :

Population totale	Population active	Actifs occupés (dt salariés)	Chômeurs*
2 843 110	1 577 638	1 249 359 (1 125 112)	327 870

* au sens du BIT

Selon le segment de population considéré, le **taux de féminisation** va de 35 % (pour les actifs occupés) à 45 % pour les chômeurs et 48 % au sein de la population totale ayant 15 ans et plus.

Parmi les travailleurs étrangers ayant un emploi, les **salariés** au nombre de 1,1 million (soit 5,4 % de l'ensemble du salariat) font l'objet d'une analyse approfondie. Il en ressort que le tertiaire, avec 712 000 actifs, renforce d'année en année sa position de premier secteur d'emploi, précédant l'industrie (210 000), la construction (173 000) et l'agriculture (30 000).

Autre trait notable, la part des femmes qui est de l'ordre de 37 % en moyenne dépasse 50 % dans cinq secteurs et atteint les deux tiers dans trois d'entre eux dont les services aux particuliers mais aussi la branche "éducation, santé, action sociale".

Quant aux chômeurs (au sens du Bureau International du travail) leur nombre décroît de manière significative (- 37 300 par rapport à janvier 1999, soit - 10 %) pour s'établir à 327 870 (sur un total de 2,63 millions). Cette évolution qui s'inscrit dans le mouvement général de repli du chômage ne réduit pas les écarts entre les **taux de chômage** par nationalité regroupée :

	Ensemble des actifs	Français	Etrangers	dt UE	et PT
Deux sexes	10,0	9,4	20,8	9,5	27,7
Hommes	8,5	7,8	18,1	8,2	23,6
Femmes	11,9	11,2	25,4	11,4	35,5

Autrement dit, parmi les personnes qui se sont déclarées actives à l'enquête Emploi, moins d'une sur dix est au chômage lorsqu'il s'agit de Français ou de ressortissants de l'Union européenne, près de trois sur dix dans le cas des étrangers (des deux sexes) en provenance des pays tiers et sept sur vingt pour les femmes de même origine.

Enfin, une attention particulière est portée à une catégorie spécifique de chômeurs, ceux qui n'ont jamais travaillé. Une analyse détaillée montre que les étrangers – et tout particulièrement les femmes – y sont sur-représentés, ce qui souligne le rôle du flux d'immigration et du flux interne d'accès au marché du travail dans le volume et la structure du chômage étranger.

André LEBON